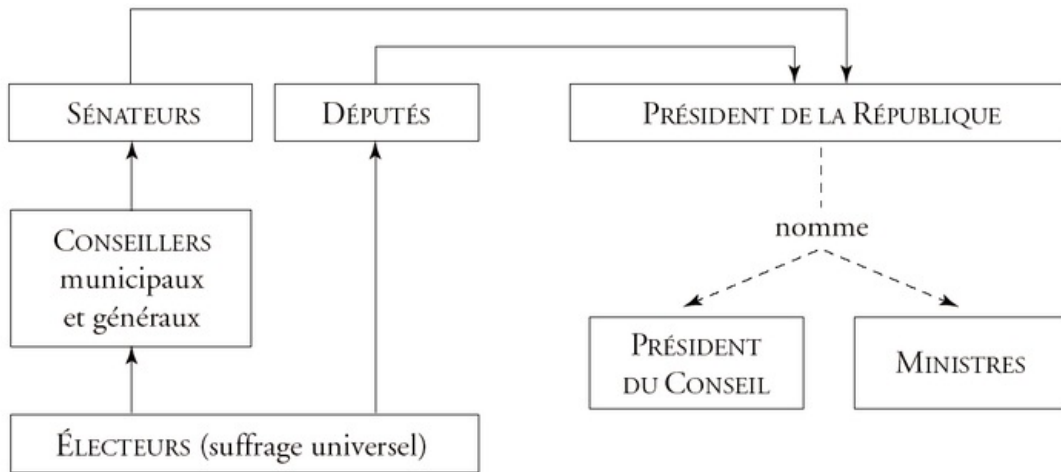


Les institutions de la III^e République



La constitution de la III^e République (proclamée le 4 septembre 1870) respecte la **séparation des pouvoirs** exécutif et législatif. Le **Président de la République** est élu au **suffrage universel indirect** par les sénateurs et les députés.

Ces institutions perdurent tant bien que mal durant 65 ans, affrontant de nombreuses crises politiques, notamment celle de mai 1877 qui conduit le président Mac Mahon à démissionner, renforçant durablement le caractère parlementaire du régime.

La **Seconde Guerre mondiale** sonnera le glas de la III^e République.